

L'équipage des savoirs



OCÉANISSIME



**ACADÉMIE
DES ARTS & SCIENCES DE LA MER**



Mers et océans recouvrent 70% de notre planète. Indispensables à notre existence depuis toujours, ils sont au cœur des enjeux de l'humanité et essentiels pour la régulation du climat. Notre pays, de par son extraordinaire héritage historique, possède le second espace maritime mondial. Il ne fait nul doute que notre avenir et celui de nos enfants se trouvent plus que jamais dans notre rapport avec la mer.

L'**Académie des Arts & Sciences de la Mer** a été créée en 2011 par Pierre-Arnaud Lebonnois afin de rassembler des amoureux de la mer et de sensibiliser tout un chacun à ce milieu qui n'a pas fini de nous surprendre et de nous passionner.



Ayant pour objectif la promotion du patrimoine maritime et la valorisation des activités liées à ces enjeux, l'Académie organise des événements culturels et maritimes tels que des expositions, des conférences et des actions caritatives. Institution indépendante et sans frontières, l'Académie développe également des jumelages et des partenariats avec des institutions maritimes européennes.

La vie de l'**Académie des Arts & Sciences de la Mer** est riche d'aventures maritimes pluridisciplinaires dont l'intérêt repose sur la diversité et la qualité de chacun de ses membres. Ceux-ci sont appelés des "Asmériens" et sont répartis dans six collèges.



PEINTURE & BANDE-DESSINÉE
PHOTOGRAPHIE
SCULPTURE & MAQUETTISME
LETTRES
SCIENCES & HISTOIRE
NAVIGATION

L'équipage des savoirs

SALONS ARTISTIQUES

Artistes reconnus, les peintres, dessinateurs, photographes, graveurs, sculpteurs, faïenciers d'art et maquettistes de l'Académie exposent ensemble afin de présenter au public la sensibilité de leur regard sur le monde de la mer d'hier et d'aujourd'hui. Forte de son expérience dans la réalisation de ces salons artistiques, l'Académie propose également l'organisation de salons clés en main.

RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRES

Nos écrivains, poètes, auteurs de bande dessinée, auteurs d'essais historiques, d'ouvrages d'arts ou scientifiques, se réunissent lors de séances de dédicaces afin de partager avec le grand public leur passion commune pour l'univers maritime.

CONFÉRENCES

Nos auteurs et partenaires partagent leurs connaissances et leurs expériences lors de conférences accessibles au plus grand nombre.

ACTIONS CARITATIVES

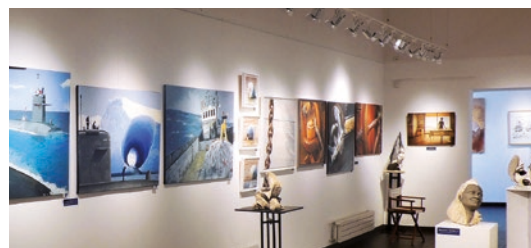
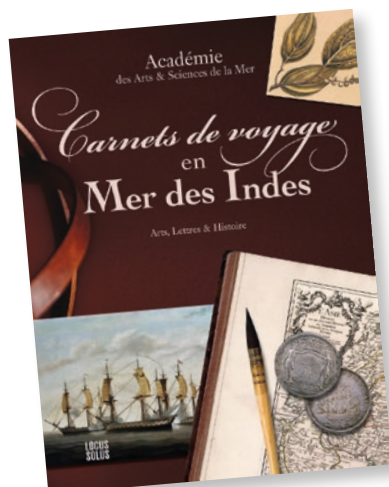
L'Académie est régulièrement généreuse envers tous les acteurs de la vie maritime en organisant régulièrement des ventes caritatives, notamment au profit de la **SNSM**. En récompense de cet engagement, l'Académie a reçu en 2014 le **Prix de l'Initiative Solidaire du Crédit Maritime**.

JUMELAGES - PARTENARIATS

Outre le jumelage avec l'**Institut d'Histoire Maritime Hellène** au Pirée en Grèce, l'Académie entretient des partenariats avec de nombreuses institutions artistiques et maritimes.

PUBLICATION

En partenariat avec le **Musée de la Compagnie des Indes** de Lorient et le **Musée Mer Marine** de Bordeaux, les artistes, écrivains et historiens de l'Académie vous embarquent pour une aventure artistique et culturelle du XVII^e siècle à nos jours dans l'ouvrage *Carnets de voyage en Mer des Indes*, publié aux éditions **Locus Solus**.



TENUE OFFICIELLE

Annexe du Règlement intérieur édition 01-2020

Tenue officielle de l'Académie des Arts & Sciences de la Mer

Parmi les membres actifs, il y a 3 catégories d'asmériens :

- les membres agréés
- les membres titulaires
- les académiciens

1 – Membres agréés

- Blazer, veste ou blouson bleu marine portant l'écusson AASM sur la poche gauche
- Pantalon /jupe bleu foncé
- Chemise blanche
- Chaussures noires

2 – Membres titulaires et académiciens

- Veste d'académicien
- Pantalon /jupe bleu foncé
- Chemise blanche avec cravate foncée unie
- Chaussures noires

Important : dans un souci de simplicité et d'harmonisation. Le port d'épaulettes de chemise, de casquette et de décoration en tout genre est supprimé. Elles ne devront plus être portées dorénavant. En période estivale, nous pouvons être amenés à tomber la veste en dehors des séances photos collectives. L'écusson de l'Académie sera porté sur la poche gauche de la chemise.

La tenue devra obligatoirement être portée :

- lors d'événements officiels tels que :
 - o vernissage des salons et expositions collectives de l'AASM
 - o assemblée générale
- en dehors de ces événements, officiels, il n'y aura pas d'obligation de porter la tenue. Seul le port du pin's témoigne alors de notre fierté d'appartenir à ce bel équipage.

Le Président ainsi que le chargé des relations extérieures pourront également porter la tenue académique lors de leurs représentations.

Broderies

Il vous suffit d'envoyer votre blazer bleu marine croisé à 6 boutons dorés et ancrés à :

DE FIL EN BRODERIE – Madame Géraldine GUIN

18 rue Joseph Desmars

44260 SAVENAY

02 40 56 97 40 – geraldine.guin@filbroderie.com



Ecussons, Pin's, Vitrophanies sont à commander auprès du Président de l'Académie.

REGLEMENT INTERIEUR

Edition 01-2020

Préambule

Ce livret d'accueil définit les règles de fonctionnement et de savoir-vivre indispensables pour l'admission de nouveaux membres, dénommés « **Asmérien(ne)s** », dans l'**Académie des Arts & Sciences de la Mer**.

Article 1 – Qualités morales requises

Le respect, la courtoisie, l'ouverture d'esprit et la solidarité entre les Asmériens sont les 4 vertus cardinales indispensables pour être membre de l'Académie. L'amitié est posée en postulat entre les membres ainsi que l'emploi du prénom et du tutoiement. Toute discrimination sociale, politique ou religieuse est interdite. Tout comportement contraire à cette éthique implique l'exclusion immédiate de la personne.

Article 2 – Conseil d'Administration (Directoire)

Le Conseil d'Administration est appelé le **Directoire**. Il est composé du **Bureau**, du **Conseil Exécutif** et des **Commissaires Académiques**.

Article 3 - Composition

- Les Membres Agréés sont admis sur dossier et sur parrainage pour une période probatoire d'un an au terme duquel le Directoire peut, soit reconduire la probation d'une année, soit rejeter la candidature.
- Les Membres Titulaires sont promus, admis et révocables sur décision de la majorité des voix du Directoire.
- Les Académiciens sont promus sur décision de la majorité des voix du Directoire.
- Enfin les Invités ou Membres Honoraires sont des personnalités reconnues du monde artistique, scientifique, littéraire ou maritime invitées exceptionnellement par l'Académie lors d'un événement ponctuel (exposition, conférence, dédicace, etc.).

Article 4 – Cotisation annuelle

Il existe deux groupes bien distincts au sein de l'Académie :

- les amis de l'Académie
- les membres actifs

a) les amis de l'Académie

Ce sont des personnes physiques ou morales (bienfaiteurs ou non) qui ne sont pas membres actifs de l'Académie mais qui entretiennent avec nous des relations amicales.

Ils ne sont pas tenus au règlement de la cotisation annuelle, ils ne peuvent se réclamer d'aucune appartenance à l'Académie.

b) les membres actifs de l'Académie

- membres agréés
- membres titulaires
- académiciens

Pour ceux-là, la cotisation annuelle est obligatoire, le montant en étant fixé tous les ans.

Le règlement de la cotisation ouvre le droit de mentionner son appartenance à l'AASM, de le faire figurer ainsi que les signes académiques sur les documents personnels (cartes de visite, site internet, correspondance...).

Il donne le droit de participer aux assemblées générales et réunions de l'AASM, de voter aux élections et de porter la tenue.

Il offre la possibilité de participer aux salons, expositions et manifestations collectives réalisées sous la bannière académique.

Une participation financière ponctuelle peut également être demandée lors d'un événement organisé par l'Académie.

Article 5 – Communication

L'Académie veille à la promotion de chacun de ses membres, ceux-ci devront donc, en retour, veiller à la promotion de l'Académie. L'Asmérien fera donc mention de son appartenance à l'Académie sur l'ensemble de ses documents de communication (cartes de visite, articles de presse, site internet, affiches, flyers...). Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec le Service Communication de l'Académie.

Article 6 – Logo et signatures

Le LOGO complet de l'Académie (voir en-tête de ce document) est à utiliser selon une charte stricte et ne peut être modifié. Il est disponible sur demande auprès du Service Communication.

La SIGNATURE de l'Académie est l'ancre seule croisée de l'instrument de l'esprit. Vous pouvez la placer à l'aval de votre nom, **uniquement** sur vos supports de communication (carte de visite, site web...) et si vous êtes Membre Titulaire de l'Académie.



Enfin, comme SYMBOLE de notre indépendance, merci d'accompagner votre signature sur vos œuvres originales (peintures, sculptures, photographies...) de la silhouette d'une mouette en vol.

Article 7 – Représentation et tenue officielle

Voir annexe 01-2020

Article 8 – Litiges et contentieux

La radiation d'un membre est prononcée sur décision de la majorité des membres du Directoire. De même, tout membre du Directoire sera considéré comme

démissionnaire s'il ne répond pas, sans excuse, à trois messages officiels consécutifs. Chaque membre s'interdit, en interne comme en externe, de critiquer l'association ou l'un de ses membres. En cas de litige, contentieux ou désaccord, l'Asmérien(ne) devra en référer au Bureau qui procédera à l'examen du litige ou du grief. En aucune façon, ce problème ne devra être rendu public ni interférer sur la notoriété, les projets ou les actions de l'association. En cas contraire, la personne sera radiée de l'Académie.

Règlement rédigé le 18/12/2019 et acté à la majorité par le Bureau de l'Académie des Arts & Sciences de la Mer.



VOTRE ENGAGEMENT

Je, soussigné.....

.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus, l'approuver dans son intégralité et m'engager à le respecter.

Lieu, date et signature précédé de la mention « Lu et approuvé »

Le passé reste à quai. L'espoir embarque. L'intelligence gagne l'horizon.

Telle est la devise de l'Académie des Arts & Sciences de la Mer créée par Pierre-Arnaud Lebonnois. Cette académie, indépendante et sans frontières, a été constituée pour mettre en valeur et partager les connaissances et savoir-faire liés au monde maritime. Aujourd'hui, ses membres mettent tout en œuvre pour valoriser ce patrimoine, qu'il soit artistique, scientifique ou historique.

Pour découvrir cette richesse et cette diversité, l'Académie propose régulièrement des expositions, des rendez-vous littéraires, des conférences et des actions caritatives. Son site internet permet d'être informé régulièrement de l'actualité du groupe et de ses membres.

Embarquez donc avec notre équipage et gagnez un horizon fait de belles et riches découvertes.

PEINTURE & BANDE-DESSINÉE

PHOTOGRAPHIE

SCULPTURE & MAQUETTISME

LETTRES

SCIENCES & HISTOIRE

NAVIGATION



ACADÉMIE DES ARTS & SCIENCES DE LA MER

Association Loi 1901 RNA n° W442010568

Adresse postale : 29 avenue du Littoral - 44380 PORNICHET - France

info@academie-arts-sciences-mer.fr

www.academie-arts-sciences-mer.fr

